

Paris le 21 juin 2018

Communiqué de presse

Sécurité des populations : le Ministre s'en soucie-t'il ?

Audité lors de l'enquête parlementaire consécutive à l'affaire Lactalis, Bruno Le Maire, notre Ministre de tutelle a déclaré : *« la DGCCRF a trop de missions, un certain nombre de missions doivent pouvoir être effectuées différemment, je pense en particulier aux contrôles d'hygiène dans les restaurants et sur les aires de jeux pour enfants, qui sont encore de la compétence de la DGCCRF. Ma proposition serait qu'on puisse déléguer ces contrôles et les externaliser. »* Par ailleurs, les effectifs de la DGCCRF vont encore diminuer de 45 ETP en cette année 2018.

Le contrôle des aires de jeux, quèsaco ? Ce sont les contrôles réalisés tous les ans par les agents de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) sur les établissements exploitant une aire de jeux : campings, centres commerciaux, résidences HLM, écoles, crèches, plage, ...

Est-ce un secteur sans enjeux ? Hormis le fait qu'il concerne une population particulièrement vulnérable (les enfants !), ce secteur a donné lieu (dernier bilan national 2013) à environ 1.200 avertissements, 300 mesures de police administratives, 36 procédures contentieuses soit **un taux de 47% d'anomalies** pour les établissements contrôlés.

Les motivations avancées par la DGCCRF dans ses recommandations pour les enquêtes sur les aires de jeux :

*« Les enquêtes précédentes démontrent que des **contrôles réguliers et approfondis**, assortis le cas échéant de suites administratives ou contentieuses, incitent les exploitants à la **surveillance et à l'entretien régulier** de leurs équipements. Cette vigilance imposée par la réglementation est également **économiquement vertueuse**, le coût de la maintenance d'un matériel étant moins élevé que ceux que peuvent occasionner son remplacement ou de tardives réparations.*

*Des **accidents** se produisent encore sur les aires de jeux, affectant une population par définition plus vulnérable à ce risque. »*

Ainsi, voici comment le Ministre envisage de renforcer la sécurité pour les enfants : en privatisant une mission de contrôle et en réduisant les effectifs. L'administration (et par la même le Ministre) réussissent l'exploit d'affirmer à la fois la nécessité de cette mission et la nécessité de son abandon.

Pour Solidaraires CCRF & SCL, la justification de ce choix politique est guidée uniquement par la réduction des déficits publics.

La privatisation, est-ce pertinent et facile à mettre en œuvre ? La mesure est complexe : les anomalies peuvent être liées aux défauts des organismes de contrôles, à la nécessité d'enquêtes approfondies (du fournisseur à l'installation, à l'environnement des jeux, à l'entretien régulier), ou encore au fait que les exploitants ne suivent pas les recommandations formulées par leurs prestataires.

Solidaires CCRF & SCL refuse toute privatisation de missions, par nature régaliennes, qui dégradera la qualité des contrôles et ne garantit pas l'indépendance nécessaire et obligatoire. Ce n'est pas la vision du contrôle que nous défendons, basé sur l'indépendance des personnels de la DGCCRF et **garant de l'intérêt général** et non pas de l'exécution d'un simple contrat privé.

Laquelle des missions de la DGCCRF sera la prochaine ?

Contact : Emmanuel Paillusson 06.66.28.91.92 – 01.43.56.13.30

SOLIDAIRES Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Service Commun des Laboratoires

93 bis, rue de Montreuil 75011 Paris - Tél. 01 43 56 13 30

SOLIDAIRES@dgccrf.finances.gouv.fr - Site Internet : www.solidaires-ccrf-scl.org